

Maître d'ouvrage

A l'attention de Alexis GUEGUEN

CNRS

Adresse non renseignée dans le contact

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

RICT Indice 1 - 22 mai 2026

Objet de l'indice : DCE

Annule et remplace l'indice précédent

Installation d'un laboratoire de type L3 (CT)

1 Av. de la Terrasse

91190 Gif-sur-Yvette

N° d'affaire : C-DRO-2024-20-233469

Missions : L, LE, STI, HAND, F

Responsable d'opération

Thibaud RIERA

Direction Régionale IDF Nord

thibaud.riera@btp-consultants.fr



Accréditation COFRAC N° 3-064 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Dossier d'assurance : dommages-ouvrage

Commande n° P-DRO-2024-20-233469 notifiée le 20/06/2024

Rapport établi sur la base des documents listés au paragraphe Documents examinés.

En copie

CNRS
alexis.gueguen@cnrs.fr

DELAGE & COULIOU
fbelmoumene@delage-couliou.com

DIAGONAL ARCHITECTURE
g.adam@diagonal-architecture.fr

CNRS
benoit.duarte@cnrs.fr

DIAGONAL ARCHITECTURE
f.klibi@diagonal-architecture.fr

DELAGE ET COULIOU
rduflos@delage-couliou.com

Renseignements généraux

Maîtrise d'ouvrage

CNRS

Conception Architecte Maître d'Œuvre

DIAGONAL ARCHITECTURE

Bureaux d'études

Fluides

DELAGE & COULIOU

DELAGE ET COULIOU

Calendrier des travaux

Délai en mois : 8.0



Cadre Réglementaire

Typologie des bâtiments

Classement de l'ouvrage

HAND – L'accessibilité pour les personnes handicapées

Bâtiment à usage professionnel

- Code du travail

Documents examinés

MEMILA-DCE-CCTP-STR-TN-001-A

MEMILA-DCE-PE-STR-TN-002-A

MEMILA-DCE-PLN-STR-TN-001-A

CNRS L3 PRO-DCE CVC-FLUIDES CCTP edition 20260518

CNRS L3 – PRO – Prestations Hors Lots Techniques CVC indice G

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-CVP-ind-A

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-CVP-SP-ind-A

Bilan des Puissances DCE – L3 CNRS Gif-sur-Yvette – Réseau NORMAL

Bilan des Puissances DCE – L3 CNRS Gif-sur-Yvette – Réseau ONDULÉ

Bilan des Puissances DCE – L3 CNRS Gif-sur-Yvette – Réseau SECOURS

Catalogue Lustrerie DCE – L3 CNRS Gif-sur-Yvette

CCTP Lot EL DCE – Labo L3 CNRS Gif sur Yvette

Prestations Hors Lot EL – L3 CNRS Gif-sur-Yvette – Indice E

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-EL01-Projet RDC ELEC_Ind-A

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-EL02-Alims SS1 & SS2_Ind-A

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-EL03-Alims RDC & R1_Ind-A

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-EL04-Dépose_Ind-A

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-EL05-Synthèse ELEC & CVP_Ind-A

Gif-sur-Yvette-CNRS-B24-LABO L3-DCE-EL06-Détail luminaires_Ind-A

LOT 00 CCTC

LOT 02 CLOISONS ET PLAFONDS ETANCHES

LOT 03 AMENAGEMENT

CNRS –DCE ELEMENTS GRAPHIQUES



Evaluation des documents examinés

Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Le projet consiste à aménager au sein d'une animalerie existante dans le bâtiment 24 de l'I2BC, sur le site de Gif-sur-Yvette (dr04), un espace de type laboratoire L3, sur une surface d'environ 120 m².

L'animalerie a été livrée mais finalement jamais exploitée.

Les installations techniques (et en particulier la CTA) sont reconfigurées pour traiter exclusivement les locaux du futur L3.

Le plateau objet des présents travaux comprendra :

Entrée principale sécurisée.

Sas d'accès aux laboratoires « personnel et matériels ».

Espace autoclave double-entrée

Laboratoires classé L3 avec circulation commune :

o Laboratoire 1 : Bactériologie.

o Laboratoire 2 : Parasitologie.

o Laboratoire 3 : Virologie.

o Laboratoire technique : matériel commun et autoclave.

o Possibilité d'évolution pour un laboratoire supplémentaire de 18 m²

Le programme de travaux électricité porte sur :

Dépose / curage de la zone travaux et restitution des équipements déposés aux services techniques de la maîtrise d'ouvrage (luminaires, goulottes, détecteurs de présence, coffrets électriques, ...).

Reprise de l'armoire électrique existante de la zone et remaniement des départs selon nouvel aménagement de la zone (positionnement de l'armoire en dehors de la zone confinée).

Déconnexion de tous les équipements « hors zone projet L3 », y compris gaines préfabriquées (équipements laissés en attente dans les locaux et pléniums).

Mise en œuvre de chemins de câbles « courants FORTS et faibles distincts au-dessus du plénum « marchable » de la zone confinée.

Mise en œuvre de tous les équipements courants FORTS du projet selon programme client (luminaires LED, BAES, prises réseaux électriques « normal / secours / ondulé », postes informatiques, goulottes, ...), y compris câblage.

Équipements des laboratoires L3 selon cahier des charges client :

o Postes informatiques des paillasses.

o Distribution par ceinturage complet du local en goulotte compartimentée.



- o Luminaires LED positionnés en plénum technique « marchable », derrière plexi glace étanche (pour intervention par le haut).

- o Commande éclairage « TOR » des sas par détecteur.

- o Commande éclairage « gradable » des labos par variateur (poussoir).

- o Arrêt d'urgence dédié.

- o Report de défauts à l'entrée.

- o Avertisseur incendie lumineux à l'intérieur du labo.

Modification des installations sécurité incendie existantes selon cahier des charges du coordinateur SSI.

Recâblage des capillaires RJ 45 existants dans la zone et création de nouveaux points RJ 45 selon programme MOA.

Extension des installations de GTB selon programme MOA.

Extension des installations de contrôle d'accès / vidéo-surveillance selon programme MOA.

La reprise des réseaux de climatisation, de ventilation, de plomberie et de fluides spéciaux est prévue.

La mise en place de détections Anoxie et dioxyde de carbone est également au programme travaux,

La GTC est impactée, et la mise en place de mobilier/équipements est prévue.

Enfin, les travaux hors lots techniques sont les suivants :

Curage et dépose de portes/cloisons/plafonds

Création de baie pour accès plenum avec trappe EI 60

Percements et calfeutrements dans les parois existantes pour lots CVC PB ELEC

Ravalement partiel en façade sur allège créée, compris tableaux et voussure et en reprise en périphérie de la nouvelle sortie de secours

Fourniture et pose de cloisons et plafonds isothermes

Fourniture et pose de portes (menuiseries intérieures)

Remplacement de portes (menuiseries extérieures)

Création d'un placard technique en plaques de plâtre et porte menuisée

Mise en œuvre du sol en vinyle

Mise en œuvre de peinture acrylique

Le bâtiment est soumis au seul code du travail et le plancher bas du dernier niveau est situé à moins de 8 mètres du sol.

Le laboratoire n'est pas prévu pour une accessibilité par des personnes en fauteuil roulant, de par son fonctionnement particulier.



Récapitulatif des observations

Notre évaluation des documents détaillés au § "Documents examinés" appelle les observations ci-dessous:

S Avis n° RICT-1-1

Issu de l'avis : RICT-0-13

Tous les ouvrages

Mission(s) : L

Incohérence entre le CCTP gros œuvre qui prévoit un renforcement structurel par la mise en œuvre d'un RSO, et la notice structure qui indique que cette solution n'est pas envisageable et prévoit une solution de renforcement par sur épaisseur.
Mettre en cohérence les éléments.

S Avis n° RICT-1-2

Issu de l'avis : RICT-0-2

Tous les ouvrages

Mission(s) : STI

Rappel phase précédente, avis resté sans réponse : transmettre le plan complet du RDC et les effectifs du bâtiment par niveau afin de vérifier que la condamnation de la circulation (au niveau du LAB 4) est possible, puisqu'une issue de secours est de fait condamnée.

S Avis n° RICT-1-3

Issu de l'avis : RICT-0-33

Tous les ouvrages

Mission(s) : STI

Le cahier des charges fonctionnel du coordinateur SSI devra nous être transmis.

S Avis n° RICT-1-4

Issu de l'avis : RICT-0-36

Tous les ouvrages

Mission(s) : STI

Les éléments concernant le lot CFO sont en cours de vérification par notre spécialiste et seront pris en compte dans la mise à jour de notre rapport.



S Avis n° RICT-1-5

Issu de l'avis : RICT-0-25

Tous les ouvrages

Mission(s) : STI

Absence de précision au CCTP sur la stabilité au feu des structures de renforcement prévues.

S Avis n° RICT-1-6

Issu de l'avis : RICT-0-29

Tous les ouvrages

Mission(s) : STI

Rappel avis phase précédente non pris en compte : La réaction au feu M4 du sol vinyle devra être justifiée. à préciser au CCTP.

S Avis n° RICT-1-7

Issu de l'avis : RICT-0-24

Tous les ouvrages

Mission(s) : STI

Rappel avis phase précédente : Les percements entre RDC et Sous-sol devront être rétablis EI 60 (colliers/manchons CF, clapets CF). Cela n'est pas clairement défini dans les pièces écrites du CCTP CVC Fluides.



Détails des missions

L: Avis sur les dispositions relatives à la solidité des ouvrages

L-1: Ouvrages de réseaux divers et de voirie	SO
L-2: Ouvrages de fondation	SO
L-3: Ouvrages d'ossature	S
L-4: Façades – Menuiseries Extérieures	F
L-5: Couvert	SO
L-6: Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages	SO

LE: Avis sur les dispositions relatives à la solidité des existants

STI: Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments relevant du Code du Travail

STI-1: Dispositions applicables à tous les bâtiments	
STI-1-1: Evacuation des PMR	F
STI-1-2: Dégagements	S
STI-1-3: Moyens de secours et alerte	S
STI-1-4: Désenfumage des escaliers et locaux concernés	SO
STI-1-5: Chauffage des locaux	SO
STI-1-6: Stockage ou manipulation de matières inflammables	SO
STI-1-7: Installations électriques (courants forts)	S
STI-1-8: Eclairage	F
STI-1-9: Quais de chargement	SO
STI-2: Dispositions complémentaires si supérieur à 8 mètres	
STI-2-1: Conception et desserte	SO
STI-2-2: Isolement par rapport aux tiers	SO
STI-2-3: Résistance au feu des structures	S
STI-2-4: Distribution intérieure	F
STI-2-5: Locaux à risques particuliers d'incendie	F
STI-2-6: Conduits et gaines	F
STI-2-7: Aménagements intérieurs	S



STI-2-8: Désenfumage des compartiments	SO
STI-2-9: Coupe-feu entre niveaux, jonction façade/plancher	S
STI-2-10: Traitement des atriums	SO
STI-3: Equipements divers	SO

HAND: Avis sur les dispositions relatives à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

HAND-1: Accessibilité HABITATION	SO
HAND-2: Accessibilité ERP	SO
HAND-3: Accessibilité Code du travail	
HAND-3-1: Cheminements extérieurs	SO
HAND-3-2: Stationnement	SO
HAND-3-3: Portes situées sur les cheminements	SO
HAND-3-4: Circulations intérieures (horizontales et verticales)	F
HAND-3-5: Locaux de restauration et de repos	SO
HAND-3-6: Sanitaires accessibles	SO
HAND-3-7: Dispositions relatives à l'évacuation des PMR	SO

F: Avis sur les dispositions relatives au fonctionnement des installations

F



Signification des avis

F

Favorable : l'examen – dans le cadre de notre mission – de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.

D

Défavorable : l'examen – dans le cadre de notre mission – de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.

S

Suspendu : l'examen – dans le cadre de notre mission – de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.

SO

Sans objet : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.

HM

Hors mission : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.



Informations à partager

Les documents suivants sont à transmettre à BTP Consultants :

Documents complémentaires ou modifiés demandés dans les observations formulées au §4 ci-dessus

Plans d'exécution et fiches techniques de matériaux et matériels avant mise en œuvre par les entreprises



Rappels de nos conditions générales d'intervention

- Le présent document regroupe les avis de BTP Consultants, formulés suite à l'examen des documents de conception, dans le cadre des missions de contrôle technique souscrites par le Maître de l'Ouvrage, conformément au § 4.2.2 de la norme NF P 03-100.
- BTP Consultants doit être systématiquement informé au préalable de tout usage de procédé relevant d'une Technique Non Courante que la maîtrise d'œuvre entend prescrire ou mettre en œuvre.
- L'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération ; BTP Consultants doit être systématiquement informé de ces conditions d'accords et de ces conditions spéciales de souscriptions d'assurance .
- Les observations formulées dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage . Ces observations concernent uniquement la phase de conception. La responsabilité de BTP consultants ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dont les documents ne lui ont pas été transmis ou d'ouvrages utilisés pour des destinations qui ne lui ont pas été signalées.
- Les dispositions insuffisamment définies, sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable, doivent faire l'objet de renseignements et justifications complémentaires.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à communiquer pour avis, avant le début des travaux correspondants. Les résultats des auto-contrôles menés par les constructeurs concernant l'exécution de l'ensemble des ouvrages des différents corps d'état seront à transmettre au fur et à mesure de l'avancement du chantier.
- Les avis et observations devront être considérés comme défavorables sans justification d'une levée de réserves.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombant aux entreprises – tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil – s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.
- Il convient de communiquer à BTP Consultants le ou les noms des personnes chargées de l'autocontrôle, notamment sur chantier, et de préciser la liste des vérifications envisagées par les entreprises ainsi que les modalités de formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.